

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2023-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 3 NOV. 2023

ARRIVEE
3

Séance du : 25 octobre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, LUY, MEHDI. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (4) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT. Monsieur BARANSKI et Madame LOYAU sont représentés par Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (8) Messieurs TOUTAIN, VINCI, BERTRAND, Madame BUSSAT. Messieurs MOUCHET et LESAGE sont représentés par Monsieur VINCI. Monsieur TANOUS est représenté par Madame BUSSAT. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

Madame BERTAL, suppléante de Madame BUSSAT est présente aux côtés de sa titulaire. Madame BERTAL n'a donc pas droit de vote.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, Monsieur LAURENT Responsable Commercial.

Invités présents : Monsieur FRANCK Directeur des dynamiques territoriales de la Communauté de Communes du Genevois.

OBJET : DELIBERATION - TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,

Vu la délibération 2020-22 fixant les tarifs des encarts pubs pour l'année 2021.

Considérant que dans le cadre de sa mission de promotion touristique et plus particulièrement de valorisation des activités de ses partenaires-adhérents, l'Office de Tourisme des Monts de Genève, édite annuellement des supports imprimés présentant la destination et son offre de produits et/ou services : guides, cartes, brochures, magazines, ...

Considérant la volonté de certains partenaires-adhérents de mettre en avant leur structure sur ces supports.

Considérant que l'OT des Monts de Genève souhaite ouvrir ses supports à la publicité dans le but de générer des recettes permettant de diminuer les coûts d'impression et de composition induits par ces publications éditées à plusieurs milliers d'exemplaires.

Considérant que l'OT des Monts de Genève assurera la régie de cette publicité en interne et validera la recevabilité des visuels transmis par les partenaires.

Considérant que ces insertions ne sont proposées qu'aux partenaires-adhérents des Monts de Genève.

Considérant que les tarifs de 2023 sont basés sur une diffusion à 3000 exemplaires référence hiver 22/23.

Considérant que ces tarifs ont été fixés en fonction de deux critères :

- Le nombre d'exemplaires imprimés du support sur lequel apparaîtra l'encart publicitaire, nombre déterminé par l'OT en fonction de sa stratégie de diffusion.
- Le format de l'encart publicitaire selon le support (flyer, magazine, carte touristique, etc.).

Il est proposé au Comité de direction de valider les tarifs d'insertions publicitaires suivants :

Type d'insertion	Tarifs HT < 5 000 ex. (ex. Flyer, magazine, etc.)	Anciens Tarifs HT < 5 000 ex. (ex. Flyer, magazine, etc.)
1/2 page*	349,00 €	320,00 €
1 page intérieure	679,00 €	640,00 €
4e de couverture	989,00 €	960,00 €
Option mise en page - 1h**	39,00 €	35,00 €

*Base : format vertical, carré ou horizontal

** Base horaire - Hors achat d'art

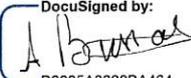
Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs d'insertions publicitaires de tous les supports édités pour l'année 2024,
ACCORDE à l'unanimité une remise de 20% aux annonceurs des éditions précédentes ou de 10% pour l'achat de 2 annonces et plus à l'année. Ces 2 remises ne sont pas cumulables.

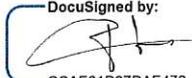
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 25 octobre 2023
Affiché ou notifié le 25 octobre 2023

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

D3995A3200BA464...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 3 NOV. 2023

ARRIVEE
3

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2023-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 3 NOV. 2023

ARRIVEE
3

Séance du : 25 octobre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, LUY, MEHDI. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (4) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT. Monsieur BARANSKI et Madame LOYAU sont représentés par Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (8) Messieurs TOUTAIN, VINCI, BERTRAND, Madame BUSSAT. Messieurs MOUCHET et LESAGE sont représentés par Monsieur VINCI. Monsieur TANOUS est représenté par Madame BUSSAT. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

Madame BERTAL, suppléante de Madame BUSSAT est présente aux côtés de sa titulaire. Madame BERTAL n'a donc pas droit de vote.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, Monsieur LAURENT Responsable Commercial.

Invités présents : Monsieur FRANCK Directeur des dynamiques territoriales de la Communauté de Communes du Genevois.

OBJET : DÉLIBÉRATION - CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE LE SMAG ET L'OT DES MONTS DE GENEVE

Vu l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme des Monts de Genève approuvé par ses collectivités de tutelle, le 28 septembre 2017 pour Annemasse Agglomération et le 29 septembre 2017 pour la Communauté de Communes du Genevois,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) approuvés le 3 juin 2022 par les membres du comité syndical.

Considérant que sous convention pluriannuelle d'objectifs avec ses collectivités de tutelles, l'Office de Tourisme des Monts de Genève, et plus spécifiquement le service commercial, privilégie, conformément aux axes stratégiques définis, la cible tourisme d'affaires, communément dénommée Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions (« MICE »).

Considérant que le SMAG ne possède pas des ressources humaines suffisantes et dédiées exclusivement à la commercialisation, les deux structures souhaitent coopérer pour garantir une commercialisation cohérente du Centre de Convention by ArchParc et de la destination.

Considérant qu'après plusieurs réunions politiques et techniques, les deux structures se sont accordées sur la nécessité de conclure une convention de coopération public-public, afin de préciser les rôles de chaque Partie, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers dans le cadre de leur coopération.

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG), a délibéré et approuvé, le 06 octobre 2023, les conditions suivantes :

- Approuve la convention de coopération public – public entre le SMAG – Régie du Centre de Convention by ArchParc et l'EPIC Office de Tourisme des MONTS DE GENEVE pour la commercialisation du Centre de Convention by ArchParc,

- Approuve le versement d'une prestation représentant 25% de l'investissement total de l'Office de Tourisme dans le domaine du MICE, soit 10 500 € HT pour 2023,

- Approuve le versement de commissions d'apporteur d'affaires selon les modalités définies dans la convention, lors des réunions techniques et politiques entre le SMAG et l'EPIC, et proposées par le Comité d'exploitation de la Régie du Centre de Convention by ArchParc.

Après discussion et accord politique des deux parties,
Après la présentation de la convention de coopération en comité de direction.

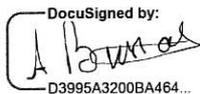
**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité la signature de cette convention de coopération public-public entre le SMAG et l'Office de Tourisme des
Monts de Genève.**

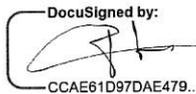
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 25 octobre 2023
Affiché ou notifié le 25 octobre 2023

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

D3995A3200BA464...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

3 NOV. 2023

ARRIVEE
3

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - FranceÉtablissement Public rattaché à Annemasse Agglo et la
Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE-----
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**
-----**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**
-----**N° 2023-18****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 3 NOV. 2023

ARRIVEE
3

Séance du : 25 octobre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, LUY, MEHDI. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (4) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT. Monsieur BARANSKI et Madame LOYAU sont représentés par Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (8) Messieurs TOUTAIN, VINCI, BERTRAND, Madame BUSSAT. Messieurs MOUCHET et LESAGE sont représentés par Monsieur VINCI. Monsieur TANOUS est représenté par Madame BUSSAT. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

Madame BERTAL, suppléante de Madame BUSSAT est présente aux côtés de sa titulaire. Madame BERTAL n'a donc pas droit de vote.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, Monsieur LAURENT Responsable Commercial.

Invités présents : Monsieur FRANCK Directeur des dynamiques territoriales de la Communauté de Communes du Genevois.

OBJET : DÉLIBÉRATION – DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR BP 2023 (AMORTISSEMENT)

Vu,

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2,

La délibération 2023-10 portant sur l'approbation du budget primitif 2023 des Monts de Genève,

La délibération 2023-13 portant sur l'approbation de la décision modificative n°1.

Le budget nécessite un ajustement sur certains chapitres à savoir :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	FONCTIONNEMENT - RECETTES
Chapitre 042 – 6811	Chapitre 75 - article 753
Ajustement du montant amortissements :	Augmentation des recettes de Taxe séjour :
Montant Prévu : 48 450.00€	Montant Prévu : 800 000€
Montant Réel : 48 518.24€ = +70€ (arrondi)	Montant Réel : 800 070€ = +70€
INVESTISSEMENT - DEPENSES	INVESTISSEMENT - RECETTES
Chapitre 21 - article 2183	Chapitre 042 - article 28183
Afin de garder l'équilibre budgétaire :	Ajustement du montant des amortissements :
Montant Prévu : 24 491.32€	Montant Prévu : 48 450€
Montant Réel : 24 561.32€ = +70€ (arrondi)	Montant Réel : 48 518.24€ = +70€ (arrondi)
Total : +70€	Total : +70€

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

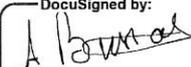
APPROUVE à l'unanimité les virements de crédits présentés ci-dessus.

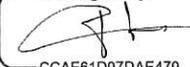
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 25 octobre 2023
Affiché ou notifié le 25 octobre 2023

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

D3995A3200BA464...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGOD / Pôle accueil courrier
- 3 NOV. 2023
ARRIVEE
3